

En Direct
avec les
Conseillers Départementaux
Communistes et Républicains
Front de Gauche de Seine-Maritime

7 décembre 2016

Les élus du groupe au Département :

- **Hubert WULFRANC**, Conseiller départemental du canton de Saint Etienne du Rouvray, Maire de Saint Etienne du Rouvray, Président du groupe
- **Séverine BOTTE**, Conseillère départementale du canton de Saint Etienne du Rouvray
- **Sophie HERVÉ**, Conseillère départementale du canton du Havre III
- **Jean Paul LECOQ**, Conseiller départemental du canton du Havre III, Maire de Gonfreville l'Orcher

L'ombre ou le spectre, c'est selon, des François (Fillon et Hollande) planait sur les débats du Conseil départemental des 5 et 6 décembre. Mais, pour le groupe communiste et républicain du Front de Gauche, c'est surtout le nom de Guy-Môquet qu'il convenait d'invoquer pour faire échouer la décision prise par la droite de fermer ce collège du Havre-Caucraiuville. Sophie Hervé remettant notamment à cet effet au président du Département, les 4 pétitions signées dans ce quartier pour s'y opposer.

Plus globalement durant cette session, le groupe a plaidé pour que l'éducation soit une priorité absolue dans toutes les politiques publiques, « *il n'y a rien de plus urgent* », et pour que l'éducation spécialisée bénéficie enfin des moyens dont les éducateurs ont besoin pour conduire leurs missions d'intérêt général comme Hubert Wulfranc l'a demandé.

Le nouveau schéma Enfance-Famille, le soutien en faveur du logement pour les personnes défavorisées ou le budget 2017 ont également donné lieu à des interventions fortes de Séverine Botte, de Sophie Hervé, de Jean-Paul Lecoq et d'Hubert Wulfranc qui ont dénoncé les ravages des politiques libérales et appelé à « *une autre voie* » et à « *des choix en faveur des seinomarine et non au profit des banques* ».

Une séance marquée par la création de la nouvelle agence de développement « Seine-Maritime Attractivité » au sein de laquelle le groupe a obtenu de siéger, Jean-Paul Lecoq souhaitant y porter le devoir d'ingérence de la puissance publique « *pour préserver le tissu industriel et ses emplois* ».

Enfin, profitant de plusieurs délibérations sur les routes, Jean-Paul Lecoq a présenté une proposition stratégique comportant l'intensification des démarches pour obtenir la réduction des péages autoroutiers, la suppression des péages des ponts, la modification du projet de contournement Est de Rouen et l'aménagement d'un axe routier adapté Ouest-Nord, Le Havre-Le Tréport.

Débats de politique départementale

Le premier débat de la matinée, à l'initiative du groupe communiste et républicain du Front de Gauche, avait pour thème la prévention spécialisée et la politique en faveur de la jeunesse, à l'heure du transfert de cette compétence à la Métropole rouennaise.

Après avoir rappelé son opposition à la loi sur la nouvelle organisation du territoire (NOTRe) débouchant sur ce transfert, Hubert Wulfranc a renvoyé la droite à ses contradictions : « *En 2013, lorsque l'exécutif socialiste du Département a divisé par deux le budget consacré aux associations chargées de la prévention spécialisée, décisions que notre groupe a combattu, vous aviez multipliés, fort opportunément, les mots durs pour dénoncer ce rabaillage historique des moyens consacrés à la prévention. Les associations n'ont pas eu d'autres choix que de licencier près de la moitié de leurs personnels et d'abandonner certaines actions. Malgré ses cris d'orfraie, la droite arrivée aux responsabilités en 2015, n'a pas réhabilité les moyens consacrés à la prévention* ».

**Retrouvez toutes les interventions et résumés des interventions
des élus communistes et républicains du Front de Gauche au Département sur leur blog :
« departement.elus76.com »**

Puis Hubert Wulfranc a démontré l'importance de la prévention spécialisée : « *Dans un moment où **tout le monde s'accorde, hormis les forces de la droite réactionnaire, pour dire qu'il faut être particulièrement attentif aux sorts réservés aux jeunes de notre pays** et ce, afin de ne pas les laisser se marginaliser, se replier, ou se laisser gagner ici, par l'argent trop facile, où là, par la propagande de fous de Dieu, la présence sur le terrain, auprès des familles, des éducateurs est d'une impérieuse nécessité* ».

Regrettant que « *l'exécutif socialiste de la Métropole n'ait pas plus d'ambition que la droite départementale, puisqu'il se contente de reprendre en l'état la compétence et les budgets de la prévention spécialisée* », le président du groupe a brocardé les premières mesures d'austérité budgétaire qui ciblent la jeunesse et l'éducation : « *Les jeunes paient vos choix. Les bourses pour les collégiens ont été supprimées (930.000 €), le pass'culture fusionné avec le pass'sport, l'enveloppe globale consacrée au CRED destiné au financement des projets des collèges a été réduite, la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges est diminuée de 940.000 euros, la fermeture du collège Guy-Môquet est annoncée. Une fermeture qui pourrait en appeler d'autres au regard des orientations fixées dans votre plan Ambition collège* ».

Une austérité qui s'étend au secteur de l'enfance, Hubert Wulfranc soulignant que « *l'IDEFHI est confronté à une situation budgétaire intenable, du fait de la non prise en charge financière par le Département des mesures relatives au déroulement de carrière des agents ainsi que la revalorisation du point d'indice. 30 emplois pourraient ainsi être supprimés à IDEFHI qui est en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance et de l'enfance handicapée. Dans le même sens, 3 fermetures d'unités d'hébergements sont programmées* ».

Craignant, qu'en cas d'élection de François Fillon, « *ce candidat porteur de valeurs anachroniques qui promet du sang et des larmes pour le peuple et toujours plus de dividendes pour les actionnaires du CAC 40, un Robin des Rois qui entend détrousser les personnes modestes, au profit des plus riches* », ce désengagement de l'éducation et de la jeunesse ne s'accroît encore, Hubert Wulfranc en a conclu que « *les orientations de la droite nationale et de ses relais locaux, faites de mesures d'austérité, de privatisations, de recul des protections collectives et de dérégulation des échanges et des relations de travail, annoncent le pire pour les salariés et la jeunesse qui peine plus qu'hier encore à trouver sa place dans notre société* ».

Et de rappeler que « *résolument déterminés à lutter contre l'austérité qui maintient notre pays et le continent européen dans le marasme économique et social* », les élus communistes « *s'emploient à rassembler les forces vives qui refusent l'avenir terne et grisâtre concocté par les thuriféraires du libéralisme* ».

Agnès Firmin Le Bodo, pour la droite, s'est contentée de se défendre de tout désengagement de la prévention spécialisée en citant quelques données, avant que Christelle Msica Guéroult ne s'engage dans une lecture du rapport d'activité des services pour mettre en lumière « *tout ce que le Département fait pour la jeunesse* ».

Le groupe socialiste, par la voix de Tacko Diallo, a tenté ensuite un rappel exhaustif de toutes les mesures prises par l'ancienne majorité en faveur de la jeunesse et de l'éducation, permettant ainsi au Président Martin de s'amuser à reprendre ce bilan en le confrontant avec les chiffres sur le service civique, les emplois d'avenir, le CRED... avant de conclure « *qu'entre l'affichage et la réalité, il y a un monde...* ».

Le deuxième débat de la matinée, à l'initiative du groupe de la droite et du centre, traitait de l'éducation.

Il avait pour objet de valoriser les politiques départementales en faveur de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse, mais surtout de fustiger les contradictions entre les politiques gouvernementales et les effets d'annonce, Virginie Lucot-Avril rappelant notamment les 80.000 postes supprimés dans l'Education ou encore l'échec de la réforme des rythmes scolaires qui « *fatigue les enfants et étouffe les finances des communes* ».

Pour le groupe socialiste, Didier Marie a défendu ce bilan gouvernemental et Nadia Mezrar a mis en opposition « *deux visions différentes de l'école, l'une qui se base sur l'école publique, l'autre qui cherche à la livrer au secteur marchand* ».

Pour Dominique Métot des indépendants « *ce débat dépasse les compétences départementales* ». Il a préféré parler « *des conditions difficiles de scolarisation des enfants handicapés et du manque criant de moyens dans ce domaine* » avant de proposer que « *les 20.000 places vacantes dans les collèges de Seine-Maritime, soient utilisées pour satisfaire des besoins non couverts* ». Le Président Martin a tenu pour sa part à souligner que « *180.000 familles nombreuses se sont vues retirer les aides dont elles bénéficiaient sur une décision gouvernementale* ».

Jean-Paul Lecoq en a profité pour revenir sur la fermeture du collège Guy-Môquet en s'adressant directement au président : « *Les mots et arguments avancés par votre présidente de groupe dans son intervention pour lutter contre l'échec scolaire, soutenir la parentalité, l'équité des chances, tout cela est présent dans les arguments qui plaident pour le maintien du collège Guy-Môquet* ».

Avant de faire part de sa conviction : « *L'éducation devrait être au cœur de toutes les politiques et des programmes des candidats à la Présidentielle* ».

Prenant l'exemple de la décision de Juppé, lorsqu'il était Premier Ministre, « *de diminuer le nombre de médecins pour lutter contre le déficit de la Sécurité Sociale* », il a invité chacun à en mesurer aujourd'hui les dégâts : « *Tout le monde cherchant dans l'urgence à lutter contre les déserts médicaux ou à trouver des praticiens* ». Moralité, « *il y a plus efficace que de tenter de remédier à de mauvaises décisions, c'est de ne pas les prendre quand il est encore temps !* ».

Le troisième débat, animé par Nicolas Rouly pour le groupe socialiste, avait pour objet les collaborations entre les départements normands et avec la Région.

Pour l'ancien président du Département, « *contrairement à ce qui avait été annoncé* » les changements de majorité ont entraîné « *non pas une amélioration* » dans les politiques publiques conduites, mais une « *cacophonie* » qui dessert le plus souvent la Seine-Maritime. Et de citer notamment la disparition du dispositif « 276 » ou la menace de rendre payant les bacs en raison de la position prise par le Département de l'Eure. Il s'est attaché à tourner en dérision le « G6 » annoncé par le président de Région.

Pour Bertrand Bellanger, au nom de la majorité, ce qui compte avant tout « *c'est le pragmatisme et non la communication. Moins d'un an après la création de la nouvelle région Normandie, les collaborations sont pleinement opérationnelles et montent chaque jour en puissance* ».

Le dernier débat a porté sur le transfert de la compétence « Transport » du Département à la Région, à l'initiative de Dominique Métot pour le groupe des indépendants.

Plutôt d'ailleurs une série de questions s'adressant au président du Département sur les conséquences de ce transfert pour les transports scolaires, ceux des personnes handicapées, la ligne Transmanche, les bacs...

Pour le Président Martin, la politique de transport scolaire et plus particulièrement sa tarification, à l'exception du transport des personnes en situation de handicap, « *échappe totalement aux départements et dépendront des décisions du Conseil régional* ». Le Vice-Président Bazille a rappelé pour sa part que les bacs restaient de compétence départementale, tout comme le lien Transmanche, deux sujets pour lequel « *le Département reste mobilisé* ».

Question orale sur le projet de contournement Est de Rouen

Ludovic Delesque, pour le groupe socialiste, a interpellé le Président Martin concernant la position prise par le président du Département de l'Eure qu'il juge « *de nature à bloquer le projet de contournement Est de Rouen* ».

Après que Jean-Paul Lecoq se soit vu refuser « *de compléter la question* », au motif des dispositions du règlement intérieur, le Président Martin a répondu que « *ce projet est soutenu par tout le Conseil départemental de Seine-Maritime à l'exception du groupe communiste* », avant de reconnaître que « *la position prise par le Département de l'Eure qui assujettit son financement à la gratuité* » de l'utilisation de la nouvelle infrastructure doit être discutée « *dans le cadre du bouclage du plan de financement* ».

Pour Jean-Paul Lecoq qui est intervenu tout de même, **il s'agit là « d'un coup de pouce inattendu » à ce que les élus communistes et républicains du Front de Gauche réclament.**

Schéma Départemental Enfance-Famille 2016-2020

Présenté par la Vice-Présidente Nathalie Lecordier, le nouveau schéma départemental de soutien à l'enfance et à la famille pour les 4 prochaines années, a donné lieu à un soutien du groupe, accompagné toutefois d'un message clair invitant la droite « *à mettre ses actes en cohérence avec ses mots* ». Message délivré par Sophie Hervé après un constat difficilement contestable : « *Nous sommes ici au cœur des attentes et des besoins sur lesquels nous sommes fortement attendus : protéger l'enfance, accompagner les familles, prévenir leurs difficultés et les soutenir à tous les âges de la vie. Une mission essentielle du service public, surtout en ces temps où la crise frappe dur. Le diagnostic est édifiant avec un nombre toujours plus élevé de familles sous le seuil de pauvreté, de jeunes en recherche de repères, de travailleurs privés d'emplois et de personnes en perte d'autonomie. Près d'un habitant sur dix est couvert par le RSA, contre 7,5 % pour la moyenne nationale* ».

Pour Sophie Hervé « *la puissance publique donc est priée de remédier aux ravages causés par une économie qui a perdu visiblement sa vocation à irriguer correctement la société. Détournée de son sens par une caste de privilégiés avides de profits et contestant le fait que l'on vienne leur demander de contribuer à ce que chacun ait le droit de vivre dignement* ».

Poursuivant ce constat, elle a rappelé que « dans un pays qui n'a jamais été aussi riche, la pauvreté et la précarité progressent de jour en jour. Pourtant, la droite dans une surenchère impressionnante, vient annoncer la fin de l'impôt sur la fortune, la baisse des cotisations sociales, l'allongement du temps de travail, le recul de la retraite, la diminution du nombre de fonctionnaires, la casse de la sécurité sociale au profit des assurances privées. Et j'en passe. **Des mesures qui conduisent inéluctablement à faire progresser davantage la pauvreté et la précarité, les inégalités, en même temps que les profits** ».

Et d'en venir à son message : « **Nous voyons une incohérence à établir ici le genre de constat étayé comme celui figurant dans cette délibération, à afficher une ambition forte, et légitime du reste, à vouloir agir contre ces conséquences sanitaires et sociales du libéralisme d'un côté, et, de l'autre, à faire campagne pour soutenir des politiques qui ne feront que les accroître** ».

Contradiction également palpable au regard des projets de la majorité départementale : « Nous y voyons aussi, fort de ce constat documenté sur l'urgence sanitaire et sociale, une contradiction à vouloir réduire le nombre d'unités territoriales de direction et de coordination à travers le projet de réorganisation de l'action sociale présenté lors de notre dernier Conseil, alors même que la situation exigerait de les augmenter pour rester le plus près possible du terrain, c'est-à-dire des CMS. **Nous y voyons la même contradiction à vouloir privilégier un désendettement dogmatique accéléré plutôt que de renforcer les moyens dédiés à nos missions de solidarité et d'accompagnement des familles** ».

Sur le plan d'actions, Sophie Hervé a rendu hommage « aux équipes qui, dans des conditions que nous savons difficiles, conduisent un travail remarquable » avant de souligner « qu'à l'heure où les vertus de l'école maternelle semblent remises en cause dans certains milieux, le dépistage notamment des troubles du langage et des apprentissages, des difficultés de santé ou de maltraitance grâce à l'école préélémentaire figurent en bonne place dans les priorités du nouveau schéma, confirmant ainsi, l'importance de ce maillon scolaire ».

Elle a également retenu « la priorité à l'accompagnement des familles et à la parentalité, et, par conséquent, à l'éducation spécialisée, les mesures d'accompagnement, les mesures éducatives en particulier, se heurtant à l'absence de moyens humains adaptés et proportionnés aux besoins. Les éducateurs sont trop peu nombreux et trop surchargés pour conduire dans de bonnes conditions les mesures décidées. Les délais avec lesquels les mesures se mettent en place sont trop longs et le nouveau schéma se propose d'ailleurs de les réduire ».

Et de conclure : « **une politique qui ambitionne de porter son niveau de réponse à la hauteur des besoins, besoins qui en l'occurrence sont clairement établis à la hausse, mais qui ne s'accompagnerait pas de moyens supplémentaires, ne peut pas y répondre de manière totalement satisfaisante. Car redéployer, mutualiser, optimiser ne suffit plus. Il faut joindre les actes aux intentions et nous doter de moyens supplémentaires, à la hauteur des besoins et des enjeux. Vous pouvez compter sur nous pour vous le rappeler autant que nécessaire, d'autant que nous accompagnons cette demande par des propositions concrètes** ».

Une incohérence entre discours et moyens mobilisés, dénoncée aussi pour le groupe socialiste par Christine de Cintre et Charlotte Goujon « avec des suppressions de postes dans le secteur de l'enfance ou les difficultés financières de l'IDEFHI ». Des interventions également destinées à valoriser les politiques gouvernementales.

Avec un amendement adopté pour renforcer l'information sur le droit à l'IVG, le schéma a été voté à l'unanimité malgré l'abstention du groupe socialiste.

Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées sur la période 2017/2022

Le plan d'actions pour le logement des personnes favorisées, s'inscrivant dans la continuité des précédents, a bénéficié du soutien du groupe qui a néanmoins émis deux réserves par l'intermédiaire de Sophie Hervé : « La première est financière, puisque les moyens mis à disposition pour ce plan ne correspondent plus à l'expansion des besoins de la population qui subit de plein fouet la dureté de la crise économique à l'œuvre. Il ne sera pas possible de faire plus avec moins, ou avec autant. **Pour faire plus, il faut plus** ».

Avant de poursuivre : « Bien peu est fait pour éviter que les gens entrent dans les difficultés. **Dans notre département, la production de logement ne correspond pas à la demande. Le coût des logements entraîne des loyers trop élevés. Un T3 ou un T4 à 700 € par mois hors charges, ce n'est pas possible !** ».

« La taille des logements est également inadaptée. On le sait, mais pour des raisons de rentabilité des opérations, on continue de sortir des T3/T4 alors que pour les grandes familles - enfin grande famille de trois ou quatre enfants, ce qui est somme toute fréquent -, il faut produire des T5 ou des T6. Même chose pour les jeunes couples que l'on met en T3 faute de T2 suffisants. Cela donne un loyer plus cher, ou alors une fuite vers les bailleurs privés ».

Puis Sophie Hervé s'est arrêtée sur la question de la prévention des expulsions : « *Il faut travailler plus et mieux en matière de prévention des expulsions locatives, encore trop nombreuses aujourd'hui* ».

Hubert Wulfranc a tenu pour sa part à rappeler le déséquilibre entre « *les communes qui ont fait l'effort de produire des logements sociaux ces dernières années et celles qui s'y refusent* », proposant notamment l'obligation pour toutes les communes de financer le FSL (Fonds de Solidarité Logement) qui actuellement demeure facultatif. Rappelant au passage que « **67 % de la population française peut prétendre ou bénéficier du logement social** ».

Dans sa réponse, André Gautier, Vice-Président, a admis qu'il y avait « *des marges de progression sur le Fonds de Solidarité Logement* », mais que le Département « *progresses sur ce dispositif* ». Concernant les financements, il a rappelé qu'ils relevaient d'abord de l'Etat et que, pour le Département, tout devait se faire à budget constant compte tenu de ses difficultés financières. Enfin, il a indiqué que le Département « *se refuse de pénaliser les communes qui ne respectent pas le nombre de logements sociaux mais se propose de les encourager* ». Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Politique départementale en faveur du logement et de l'habitat, fondée sur les compétences du Département, solidarité sociale et solidarité territoriale

A l'occasion de la délibération portant sur la politique de soutien au logement et à l'habitat, le groupe, sur proposition d'Hubert Wulfranc, s'est vu rejeter un amendement relatif à la partie consacrée au soutien des opérations nouvelles de renouvellement urbain (ANRU) et visant à acter le financement par le Département des projets relatifs aux copropriétés dégradées. Toutefois ce refus a été qualifié par le président de « *position d'attente le temps d'en étudier l'impact complet* ».

Plus globalement, la délibération a confirmé l'intervention du Département pour soutenir le logement social et le logement privé à vocation sociale. L'ensemble des élus, à l'exception des élus socialistes, ayant dénoncé au passage « *la cure d'amaigrissement* » imposé au dispositif ANRU, le prochain programme n'ayant pas grand-chose de commun avec le précédent en matière de financement et d'ambition. Le dispositif de soutien au logement, qualifié « *d'équilibré* » par Hubert Wulfranc, a été adopté à l'unanimité, le groupe socialiste s'étant abstenu.

Transfert des compétences « Prévention spécialisée » et « Fonds d'aide aux jeunes » du Département à la Métropole rouennaise

Le transfert des compétences relatives à la Prévention spécialisée et le Fonds d'aide aux jeunes, rendu nécessaire par la loi portant sur la nouvelle organisation du territoire (NOTRe), a été voté à l'unanimité par le Conseil départemental, ce qui n'a pas empêché la droite de dénoncer la « *complexité* » de cette loi et ses effets regrettables en matière de politique sociale désormais éclatée entre l'Etat, les communes, les Départements et les Métropoles. Le Président Martin voyant derrière cette loi une volonté d'affaiblir les départements, « *les transferts étant imposés dans un sens unique, du département vers les autres collectivités, jamais dans le sens contraire* ». Un régime à deux vitesses en matière d'action sociale entre les habitants des métropoles et les autres, dénoncé également par le groupe communiste et républicain du Front de Gauche.

Maintien du co-financement des véhicules minibus pour les clubs sportifs

Héritage de l'ancien dispositif « 276 ça roule », le financement pour l'acquisition de véhicules minibus pour les clubs sportifs a fait l'objet d'une adoption à l'unanimité, le groupe socialiste s'étant abstenu. L'intervention du Département est fixée à 30%, à parité avec celle de la Région, le solde étant à la charge de l'association.

Sectorisation sur la commune du Havre : fermeture du collège Guy-Môquet au Havre et nouvelle sectorisation vers les collèges Jules-Vallès et Eugène-Varlin

La décision de procéder à la fermeture du collège Guy-Môquet au Havre a fait l'objet d'une délibération dont la présentation a aussitôt été suivie d'un long plaidoyer du groupe par la voix de Sophie Hervé, Jean-Paul Lecoq y étant revenu à plusieurs reprises. Énonçant un à un les arguments appuyant le maintien de ce collège, elle a demandé au Conseil « **d'annuler cette décision de fermeture afin de rester en phase avec les attentes et besoins des habitants de Caucriauville et de garantir, dans son champ de compétence, les meilleures conditions d'enseignement pour les jeunes concernés. Une décision aberrante d'autant qu'elle ne s'accompagne pas d'un projet alternatif garantissant que cette fermeture pourrait, le cas échéant, déboucher sur une quelconque amélioration des conditions de vie sociale et de scolarité dans ce quartier** ».

Puis, revenant sur « *le seul argument comptable avancé pour justifier cette décision* », elle a démontré que la « *capacité d'accueil théorique* » des collèges concernés « *ne tient pas la route* ». La preuve « *sur le papier, celle de Jules-Vallès permet d'accueillir les effectifs de Môquet. Or, dans les faits et le rapport en précise le détail, il n'est pas en mesure de le faire proposant par conséquent de modifier également la sectorisation pour affecter des élèves de Guy-Môquet et de Jules-Vallès sur le collège Eugène-Varlin très éloigné. Je vous laisse prendre connaissance de contenu exact proposé dans cette délibération pour définir la prochaine sectorisation. Vous constaterez comme nous sa complexité et son absence de lisibilité pour les habitants concernés* ».

Sophie Hervé a dénoncé « *le résultat évident d'une décision prise trop rapidement et dont on essaye de gérer les conséquences tant bien que mal* », rappelant que pour le groupe communiste et républicain du Front de Gauche, « **la seule décision qui vaille et prévale du point de vue de l'intérêt général et de l'intérêt des jeunes de Caucriauville, c'est de leur laisser leurs collèges, avec trois « S », et non d'amputer davantage leur chance de réussite sociale et éducative** ».

Sophie Hervé a ensuite remis au Président l'ensemble des « *pétitions organisées spontanément, sans compter les mobilisations sur les réseaux sociaux et dans le quartier avec notamment les opérations collège-mort organisées la semaine dernière* ». Avant d'appeler la majorité à retirer cette délibération : « **Il y a pire que de faire une erreur, c'est de s'entêter à la mettre en œuvre** ».

Pour la droite et le Vice-Président Nicolas Bertrand cette fermeture se justifie par des locaux devenus inadaptés et une fréquentation trop faible, refusant « *de les sanctuariser pour des considérations sociales ou culturelles* ». Un argumentaire cependant peu aimable vis-à-vis de la ville du Havre qui se dépeuple puisqu'il a estimé « *que les projections en matière d'effectifs sont sans appel* ». Plus globalement, il a fait le constat qu'il existe « *trop de collèges en Seine-Maritime* » par rapport aux élèves. Un constat qui serait partagé par l'Education Nationale selon Nicolas Bertrand affichant une décision « *prise dans l'intérêt des élèves pour leur offrir des conditions d'étude satisfaisantes* ». Pourtant, il a admis « *que seule la Ville du Havre avait émis un avis favorable* ». Répondant aux élus communistes, il a estimé que « *l'éducation n'a pas de prix, mais elle a un coût* ».

Son collègue de droite, Sébastien Tasserrie, tout en reconnaissant une émotion qualifiée de « *vive* » dans le quartier, a dénoncé les postures politiciennes et s'est réjoui d'une décision « *courageuse* ». Le Président Martin saluant pour sa part « *une décision de saine gestion* ».

Hubert Wulfranc s'est étonné de la « *résignation* » de la Ville du Havre à voir sa population diminuer, avant de dénoncer « *une décision comptable de courte vue qui sacrifie un établissement de proximité assurant une scolarité ouverte sur le quartier et permettant, par sa taille réduite, de favoriser une ascension sociale de ses collégiens* ».

Le groupe socialiste qui s'était abstenu lors du vote, le 4 octobre, sur le programme collège ambition intégrant la fermeture du collège Guy-Môquet, a cependant voté contre cette fermeture en rejoignant les élus communistes du Front de Gauche sur les constats dressés. La délibération finalement adoptée par la droite et les élus indépendants, **le groupe a annoncé qu'il allait saisir « Madame la Préfète pour que l'Etat ne valide pas cette décision contraire à l'intérêt des habitants de ce quartier et en particulier des collégiens et futurs collégiens. Cette décision étant porteuse d'une dégradation sensible des conditions d'enseignement et se trouve en contradiction avec les orientations définies par l'Etat en matière d'éducation prioritaire »**.

RD 925 - Aménagement Le Havre et Fécamp et stratégie en matière de déplacements

Profitant de la délibération portant sur l'aménagement de la RD 925 entre Le Havre et Fécamp, Jean-Paul Lecoq a proposé au Conseil départemental de retenir plusieurs orientations stratégiques pour la politique en faveur des déplacements.

Après avoir salué le présent projet sur « *un axe trop souvent saturé et potentiellement dangereux qui a besoin désormais d'un aménagement global et cohérent* », Jean-Paul Lecoq est d'abord revenu sur le bilan considérable des aménagements routiers réalisés : « *Historiquement, priorité a été donnée à l'axe Ouest-Est, ce qui me semble légitime, avec les aménagements successifs de la RN6015, la construction de l'A29 puis de l'A150. La modernisation de la RN27 connectée à l'A29 et à l'A151, la construction du Pont de Normandie assurant notamment la liaison entre l'A29 et l'A13 ou encore la rénovation du Pont de Tancarville ayant contribué à améliorer également les circulations Nord-Sud* ».

Un bilan qu'il estime toutefois tempéré par les péages : « *L'efficience de tous ces investissements se trouve contrariée par une politique de taxation excessive. Je dénonce depuis longtemps les stratégies appliquées par les gestionnaires du réseau autoroutier qui, par les tarifs prohibitifs qu'ils pratiquent en dehors de toute considération d'intérêt général, sont responsables de reports de trafic nuisant sur les axes secondaires* ».

Saluant à ce sujet « les prises de position et initiatives conduites par notre collègue Bazille à ma demande auprès de la SAPN et des collectivités partenaires pour obtenir la gratuité du péage scandaleux d'Epretot sur l'A29 pour les habitants et les salariés de la Pointe de Caux », Jean-Paul Lecoq a pointé la responsabilité de l'Etat qui « pour des considérations budgétaires de courte vue, a bradé le réseau autoroutier à des multinationales qui n'ont que faire des gens et de nos territoires, seules comptant à leur yeux les plus-values qu'ils peuvent réaliser à partir du racket qu'ils opèrent ».

Il en a conclu que « **cette sur-taxation des autoroutes devient un problème sérieux aux multiples conséquences, y compris pour les budgets déjà contraints des collectivités, priées à leur frais, de devoir gérer les conséquences des reports des trafics** ».

Sans oublier les péages des ponts : « Ajouté à cela que les ponts stratégiques de Normandie et de Tancarville sont également payants, et nous pouvons considérer, c'est d'ailleurs une situation inédite en France, que la Seine-Maritime, ses habitants et ses forces vives sont freinés dans leur déplacement et leur développement par des barrières de péages. Et, en ces temps de crise, de recul du pouvoir d'achat et de fragilisation de notre tissu économique, il s'agit là d'un handicap majeur pour notre Département. Il suffit de rouler sur l'A29 comme sur l'A150 pour s'apercevoir combien ces autoroutes sont sous-utilisées. Et pour cause ! Pour un Le Havre / Rouen, il faut sortir 8 Euros, 16 Euros aller-retour sans compter bien entendu le carburant ».

Jean-Paul Lecoq a donc demandé d'« agir sur ces barrières de péages », cela lui semblant « autant indispensable que d'investir dans les aménagements du réseau routier parallèle ».

Toutefois, il a constaté concernant le futur contournement « controversé » de Rouen, que « **ce mauvais projet institue encore, au-delà de ces aspects inacceptables pour les populations et communes de l'Est de la Métropole rouennaise, de nouvelles barrières de péages**. Ces péages seront inéluctablement, comme ils le sont sur l'A29 et l'A150 de nouveaux handicaps aux circulations. On se tire encore une balle dans le pied. Il s'agirait enfin de tirer les enseignements des erreurs passées ».

Puis Jean-Paul Lecoq a plaidé pour que les « orientations stratégiques de la Seine-Maritime favorisent les liaisons Ouest-Nord autant que les liaisons Nord-Sud et Ouest-Est : « En plus de l'action contre les péages, travailler dans la durée à l'aménagement d'un réel axe routier adapté Ouest-Nord, Le Havre-Le Tréport, pouvant se connecter ensuite au réseau autoroutier sur l'A16 à l'Est du Tréport est une nécessité ». Expliquant qu'« au-delà de ses vertus économiques avec la mise en connexion routière des ports du littoral et leur ouverture vers le nord et vers le sud, cette liaison constitue une attente pour les habitants et acteurs des territoires de l'ouest et du nord du Département », il a qualifié le présent projet de « simple maillon ».

Dans sa réponse le Vice-Président Bazille a confirmé son intention de poursuivre ses démarches en vue de l'expérimentation de la gratuité de la section Le Havre / Epretot sur l'A29 mais a rappelé qu'« elle a un coût : 30 millions d'euros et qu'elle est conditionnée à la participation financière des collectivités locales concernées ». La délibération a été adoptée à l'unanimité. Les élus du groupe socialiste et du groupe des indépendants étant restés silencieux lors de ces débats routiers.

Transfert de la compétence transport à la Région

Le transfert de la compétence transport du Département à la Région, imposé par la loi (NOTRe) a donné lieu à une critique soutenue de la part de Jean-Paul Lecoq contre une loi qui « éloigne les centres de décision » et génère une « perte de proximité ». La Région « c'est plus haut et plus loin des réalités, s'agissant ici de décider des transports scolaires les plus adaptés et de leurs tarifs ».

Le Vice-Président Bazille a regretté pour sa part « cette perte de compétence » et Dominique Métot pour le groupe des indépendants a fait état de « ses craintes concernant les conséquences sur les participations financières qui seront demandées aux familles ». Pour le groupe socialiste, Nicolas Rouly a soutenu ce transfert et les objectifs de la loi NOTRe. Transfert finalement voté à l'unanimité, seul le groupe communiste et républicain du Front de Gauche s'étant abstenu.

Personnel du Département - Mise en oeuvre d'une garantie Prévoyance

La mise en œuvre d'une prévoyance pour les agents du Département a permis à Séverine Botte d'émettre une suggestion : « Adressez cette délibération à Monsieur Fillon tellement elle vient contredire, dans les faits, les idées reçues et autres contre-vérités qu'il véhicule et qu'il se propose pourtant d'appliquer avec zèle en cas d'élection. Les fonctionnaires ne travailleraient pas assez et pas assez longtemps paraît-il, ils en auraient encore sous la semelle pour gratter un peu plus ! Dans une collectivité aussi conséquente que la nôtre, la réalité c'est quoi ?

Chaque année, près d'un agent sur vingt se retrouve privé de la moitié de sa rémunération suite à un arrêt de maladie. Statistiquement, trois populations sont tout particulièrement exposées à ce risque : les femmes dans les périodes entourant les maternités, les agents vieillissants, les agents ayant déjà été malades ».

Résultat, comme Séverine Botte l'a relevé dans le rapport de présentation : « Les mutuelles et assurances proposent des couvertures prévoyances très sélectives à l'entrée. Pratiquant notamment une tarification défavorable pour les personnes présentant des risques statistiques compte tenu de leur âge ou de leurs antécédents et les questionnaires d'antécédents médicaux sont fouillés ».

Et d'en revenir au candidat de la droite : « **Or, non content de vouloir prolonger la durée hebdomadaire de travail et de reculer le départ en retraite, voilà qu'il se propose aussi de réduire la Sécu à peau de chagrin au profit des assurances privés.** A l'arrivée, c'est plus de complications de santé, surtout en fin de carrière, c'est plus de précarité et c'est aussi encore plus de transferts de charge en direction des collectivités, transferts de charge que pourtant vous dénoncez. Car au rythme où va cette casse de notre système de protection sociale déjà bien engagée par les gouvernements libéraux successifs, il appartient aux collectivités de compenser toujours davantage ces conséquences, sur leurs fonds propres, pour subvenir aux besoins fondamentaux de leurs agents ».

Sur la délibération, Séverine Botte a indiqué que le groupe « la votera car elle vise à agir contre la précarité, mais nous ne la voterons pas les yeux fermés. D'abord parce que **ce filet de protection dixit le rapport ne saurait reposer sur les seules collectivités.** Ensuite parce qu'il convient que ce dispositif soit discuté et établi d'un commun accord avec les représentants élus des agents départementaux. Je rappellerai pour finir que les agents, comme notre collectivité employeur, payent déjà des cotisations pour financer des garanties de protection sociale. Leur faire bénéficier de ces garanties en cas de souci, c'est un juste droit ».

Dans sa réponse le Vice-Président Lemonnier a admis que l'on puisse regretter que le « régime général ne couvre pas tout » mais a rappelé que la précédente majorité n'a rien fait pour remédier à cette situation concernant les agents du Département, « tout comme la majorité présidentielle du reste ». La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire 2017-2018

Au terme des dispositions réglementaires issues de la loi relative aux droits et obligations des fonctionnaires, 105 agents du Département sont actuellement éligibles à la titularisation au sein de la collectivité dans le cadre d'une sélection professionnelle. Or, sur 105 agents éligibles à une titularisation, seuls 26 agents seront susceptibles d'être titularisés au regard du quota fixé par le Département.

Une situation inacceptable pour le groupe communiste et républicain du Front de Gauche exprimée par Séverine Botte : « Ce quota faible est fixé au regard des mesures d'austérité en vigueur ici. En d'autres termes, les postes permanents occupés par les 79 agents non retenus pour passer la sélection professionnelle sont donc susceptibles d'être supprimés ou redéployés, la collectivité ne souhaitant pas titulariser les agents occupant ses postes depuis plusieurs années. Cette décision s'analyse à l'aune de vos déclarations sur les effectifs prétendument pléthoriques du Conseil Départemental ».

Elle a annoncé que le groupe « s'abstiendra pour dénoncer vos orientations en matière de gestion des effectifs tout en permettant néanmoins aux 26 agents concernés de pouvoir bénéficier potentiellement d'une mesure de titularisation ».

Pour le Vice-Président Lemonnier, la délibération reflète une position « pragmatique et mesurée ». Le groupe socialiste a rejoint le constat du groupe communiste mais a voté le rapport.

Dotation de garantie de reversement du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2016 : Répartition aux collectivités défavorisées

Un groupe de travail a été constitué pour examiner les modalités d'évolution des critères de répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle versé aux communes de Seine Maritime considérées « défavorisées ». Un fonds de près de 26 millions à répartir en 2016 entre les communes du département. Ce groupe a émis un certain nombre de propositions de critères de répartitions qui, selon le groupe communiste et républicain du Front de Gauche par la voix de Séverine Botte, « ont fait très largement consensus en son sein et ce, malgré la diversité politique de ses membres. Les critères proposés permettent une meilleure prise en compte de la situation économique et sociale des territoires considérés. Des communes à la population relativement pauvre qui étaient jusqu'à présent exclues du bénéfice de ce fonds sont ainsi susceptibles d'y émarger pour la première fois ». Le groupe a voté cette délibération tout en regrettant « la diminution de 20% de ce fonds inscrite au projet de loi de finances 2017 de l'Etat ».

Création de Seine-Maritime Attractivité (SMA) / évolutions / perspectives

La nouvelle agence en charge du développement, « Seine-Maritime Attractivité », née de la fusion du Comité Départemental du Tourisme, de Seine-Maritime Expansion et de l'Agence Technique Départementale a été officialisée par le Conseil départemental avec le soutien du groupe communiste et républicain du Front de Gauche qui a, malgré tout, fait état d'« *un manquement évident dans ses objectifs* ».

Jean-Paul Lecoq en a expliqué les raisons : « ***Il nous semble indispensable que notre nouvelle agence puisse être clairement mandatée pour intervenir dans le domaine de la sauvegarde et du développement de notre tissu industriel, et de ses emplois. Et en particulier lorsque ceux-ci sont menacés, non pas par des difficultés économiques liées au marché, à la demande, mais par des stratégies patronales, boursières et actionnariales visant à accroître les marges et les plus-values au détriment de l'emploi. La recherche d'alternatives pour mettre en échec ces stratégies néfastes n'est pas une question de compétence, c'est un devoir public et une question de volonté politique*** ».

Car pour Jean-Paul Lecoq s'il faut en effet d'« *œuvrer pour le développement des start-ups, commerçants, artisans et très petites entreprises, ou favoriser l'insertion, le compte n'y est pas. Les sauvegardes ou créations d'emplois espérés étant très loin de compenser les pertes d'emplois de nos industries. D'autant que nombre de petites entreprises, d'artisans, de commerçants et de start-ups sont dépendantes de l'activité, de la vitalité de notre tissu industriel, de ses commandes* ».

Jean-Paul Lecoq a demandé d'inscrire « *dans les objectifs assignés à cette nouvelle organisation, le soutien aux emplois et activités industrielles* ». Et d'ajouter : « *Je préconise que cette agence soit chargée d'étudier systématiquement les situations des entreprises menacées et des plans sociaux annoncés, afin de rechercher, en toute circonstance, des alternatives à ces fermetures et à ces destructions d'emplois. Notamment en faisant appel et en favorisant la reprise d'activité par les salariés eux-mêmes* ».

La demande a été ignorée, Jean-François Bures pour la majorité se contentant de rappeler « *les liens étroits que la nouvelle agence assurera avec les entreprises* ». Néanmoins, le groupe a obtenu un siège parmi les représentants du Département au sein de la nouvelle agence. Jean-Paul Lecoq y siègera donc pour « ***porter en permanence le soutien à l'emploi et à la sauvegarde du tissu industriel*** ». La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Budget 2017

L'analyse du budget 2017 est revenue, pour le groupe, à Jean-Paul Lecoq qui a soumis d'entrée « *une équation simple dans l'attente d'une réponse claire* » : « ***Si dans votre budget annuel, vos ressources baissent et que dans le même temps vos dépenses incompressibles augmentent, et que malgré tout vous choisissez cette période de disette pour bloquer des sommes considérables en faveur du désendettement (20 millions), où allez-vous chercher l'équilibre budgétaire ?*** ».

Et d'expliquer cette démarche : « *Car à vous entendre, vous nous répondez qu'aucune politique publique portée par notre collectivité n'est en recul et ce malgré le contexte de grave crise et de désengagement sans précédent de l'Etat. Vous comprendrez, ne croyant que modérément à la magie, que nous sommes fondés à penser que vous ne dites pas totalement la vérité* ».

Jean-Paul Lecoq a alors invité la droite « *à assumer ses choix et contribuer ainsi à redonner de la valeur à la parole publique, de la clarté au débat public. Dites-nous franchement que l'objectif purement comptable de réduction dogmatique de la dette et de diminution des services publics vous conduit à renier, les uns après les autres, les moyens du service public départemental, comme les contenus de nos politiques publiques* ».

Puis il a dénoncé les premières mesures prises au détriment de l'éducation, des services d'incendie et de secours, la suppression de postes de fonctionnaires « ***60 postes prévus en 2017*** ». Sans oublier les sommes considérables dédiées au désendettement : « *Dans cette séquence de crise à durée indéterminée, il ne nous semble pas que le désendettement accéléré soit une priorité, dès lors qu'il vient percuter les attentes et les besoins fondamentaux des seinomarsins. 20 millions de plus, chaque année, pour rembourser les banques, ce sont 20 millions de moins pour les habitants, les associations, les communes, le carnet de commande des entreprises* ».

Rappelant que le désendettement accru était, en fin de mandat dernier, de 10 millions par an, « *ce qui nous posait déjà problème à l'époque car cela accentuait l'austérité départementale. En 2015, vous avez doublé la mise avec près de 21 millions sur la table. Et cette année, vous portez l'addition à 51 millions grâce aux transferts à la Métropole rouennaise* ».

Estimant ainsi que « **si vous en étiez restés à un désendettement normal plutôt que de vouloir faire du zèle en raison de votre vision phobique de la dette, nous disposerions sur notre exercice de dizaines de millions pour conduire nos politiques publiques dans un contexte, encore une fois, où la crise frappe fort et le gouvernement encore plus fort** ».

C'est toute une logique que Jean-Paul Lecoq a ainsi décortiqué : « *Utilisant comme vous le faite l'excuse de la dette, vous avez cela en commun, entre autre, avec le gouvernement qui fait 50 milliards d'euros d'économies sur la période 2015-2017 dont 11 milliards d'euros sur les collectivités locales. Une économie, plutôt d'ailleurs un détournement de fonds publics, qui vient d'un côté asphyxier nos budgets et de l'autre alimenter les profits. C'est un tour de passe-passe, on ne désendette rien du tout, on prend simplement dans les caisses publiques pour abonder des comptes en banque privés* ». Et de revenir sur le CICE : « *le gouvernement a débloqué 20 milliards d'euros par an de cadeaux aux entreprises depuis 2013 (source La Tribune) avec le résultat que l'on connaît : seulement 50.000 à 100.000 emplois créés ou sauvegardés en échange de ce sponsoring massif d'argent public...* ».

Résultat, l'Etat met les collectivités en danger par la baisse de ses dotations : « **cette baisse des dotations entraîne pour notre Département une perte cumulée de 44,9 millions entre 2013 et 2016, soit plus d'un quart de notre dotation forfaitaire de 2013. Dans le même temps, l'Etat et ses gouvernements successifs, parfaitement incapables de nous faire sortir de la crise, se lave les mains de la progression de la demande sociale, dont il est par ailleurs responsable. La hausse des dépenses sociales, + 2,4 % par an entre 2011 et 2015 (+ 17,9 millions) dont + 12 millions des allocations RSA, étant financé en grande partie, non pas par la solidarité nationale mais par le budget départemental** ».

Jean-Paul Lecoq s'est également arrêté sur la question fiscale : « **Manquant de courage et de volonté pour engager la véritable réforme de la fiscalité dont la nécessité est devenue criante pour remettre un peu de justice fiscale dans ce monde de brutes, le gouvernement en vient maintenant à offrir des baisses d'impôts sur le revenu en refilant la facture aux collectivités** ».

Il a enfin dressé un constat alarmant sur le faible niveau d'investissement du Département : « *Je veux à nouveau tirer la sonnette d'alarme sur la baisse de nos investissements : - 15,3 %, soit 29,2 millions en moins pour construire, bâtir, rénover, équiper et soutenir l'emploi. Des dépenses réelles d'investissement hors dette qui sont passées de 340 millions en 2008 à 161,8 millions en 2015, soit - 52 %* ».

En conclusion, pour le groupe, le constat est sans appel : « **Vous conveniez dans vos orientations budgétaires le mois dernier que « le Département doit continuer à traiter la souffrance sociale de nos concitoyens et à accompagner l'aménagement et l'animation des territoires ». Ce projet de budget 2017 a visiblement perdu de vue cet impératif, dans un contexte où l'urgence sociale se fait sentir dans de nombreux domaines et nécessite plus de République et de soutien collectif et solidaire, dans l'action sociale, l'aide à l'enfance, l'éducation notamment. Nous nous y opposerons** ».

Dans sa présentation le Vice-Président Lemonnier a annoncé un budget probablement en déséquilibre l'année prochaine « *si l'Etat ne change pas ses politiques en direction des collectivités locales* » et a mis en cause la sincérité du budget 2017 de l'Etat. En réponse à Jean-Paul Lecoq, tout en lui reconnaissant « *une constance certaine dans ses positions* », il s'est défendu de « *tout désendettement accéléré, rappelant que le désendettement est de 7 %* ».

Pour le groupe socialiste, Tacko Diallo puis Pierre Carel, ont rejoint les arguments développés sur la baisse des crédits en faveur de l'éducation et des solidarités, tout en dénonçant l'absence de sincérité de ce projet de budget. Le Président Martin a fait état pour sa part de sa conviction que le gouvernement « *veut la peau des départements* ». Le budget 2017 a été adopté avec les voix de la droite et des indépendants.

Prochaine Séance : le mardi 28 mars 2017

Retrouvez l'ensemble des interventions des élus communistes et Républicains :

sur le site de l'ADECRC 76

www.elus76.com

sur le blog des conseillers départementaux communistes et républicains / front de gauche

<http://departement.elus76.com>

Ou


Demandez-les au groupe communiste du Conseil Départemental


Pour recevoir ce « En Direct » par courriel :

Inscrivez vous auprès de : sebastien.giard@seinemaritime.fr
ou au 02.35.62.99.80

Pour ne plus recevoir, désinscrivez vous auprès de :
sebastien.giard@seinemaritime.fr

Pour contacter le Groupe Communiste et républicain, Front de Gauche :

 02.35.62.99.80

 hubert.wulfranc@seinemaritime.fr